

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 49 (1987)
Heft: 10

Artikel: Souffleurs et griffes à fourrage : quels changers?
Autor: Bachmann, Thomas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1085089>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Souffleurs et griffes à fourrage; quels changers?

Thomas Bachmann, SPAA, Schöftland

De graves accidents, causés par des défauts techniques ou erreurs de comportement, se sont produits l'année dernière lors de l'engrangement de fourrage grossier avec le souffleur ou la griffe à fourrage. «Les accidents n'arrivent pas par hasard mais sont tous provoqués par des causes bien précises.» Cette affirmation conserve toute sa validité pour les deux systèmes d'engrangement. L'étude de ces causes, réalisée lors d'enquêtes sur les accidents, permet de développer des mesures de prévention. Où se trouvent les dangers et que peut-on faire pour y parer?

Souffleurs

L'engrangement du foin au souffleur est réalisé souvent, hormis avec le répartiteur télescopique, à l'aide d'un tapis d'amenée et d'un doseur-démêleur automatique. Un agriculteur s'est grièvement blessé en enjambant le tapis d'amenée dont l'arceau interrupteur ne fonctionnait pas. Il glissa, fut entraîné par le tapis d'amenée vers le souffleur où sa jambe fut sectionnée.

Que nous enseigne cet accident dramatique?

1. L'arceau interrupteur possède une fonction de sécurité essentielle. Il est très important que le fabricant le conçoive de manière à ce qu'il soit sûr et fa-

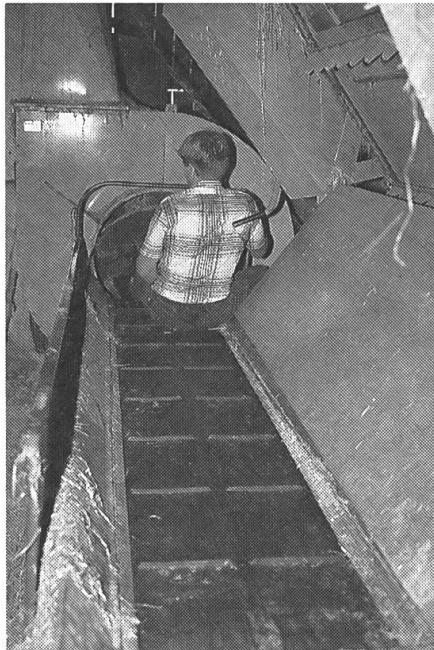


Fig. 1: Reconstitution: La jambe d'un agriculteur a été sectionnée après qu'il soit tombé sur le tapis d'amenée dont l'arceau interrupteur ne fonctionnait pas. C'est pourquoi il ne faut jamais enjamber ou marcher sur un tapis d'amenée.

cilement atteignable. Il faut vérifier son bon fonctionnement avant toute utilisation et le faire réparer dès qu'une panne est constatée.

2. Il est interdit d'enjamber le tapis d'amenée alors qu'il fonctionne. Afin d'éviter les chutes de personnes sur le tapis lors du déchargement, il faut installer une barrière du côté où se trouve l'utilisateur. Les modèles récents disposent d'une barrière

reliée à l'arceau interrupteur, ce qui permet d'interrompre le processus tout au long du tapis d'amenée. Cette mesure de sécurité doit être comprise dans le prix d'achat des tapis d'amenée neufs. Il faut également en équiper les anciens tapis d'amenée.

3. Lorsqu'un tapis d'amenée est combiné avec un souffleur, il manque souvent les pièces de liaison adéquates. Nous avons déjà eu connaissance d'accidents provoqués par des cailloux projetés du souffleur contre des personnes. Des toits ont également été percés par de tels projectiles. C'est pourquoi l'agriculteur doit exiger du vendeur la livraison d'une pièce de liaison adaptée protégeant contre les projectiles. A défaut, il s'agit pour chacun de trouver une solution adéquate.

4. Les vendeurs de doseurs-démêleurs indiquent dans leur propagande qu'une seule et unique personne est nécessaire à la récolte du fourrage grossier lorsque l'on dispose d'une telle chaîne de mécanisation. Nous rejetons une telle publicité car les machines de déchargement et d'enrangement doivent être placées sous la surveillance d'une personne compétente. En effet, des pannes ou des bourrages ont déjà causé des dégâts matériels importants, voire même des incendies. En outre, ces mécanismes en mouvement

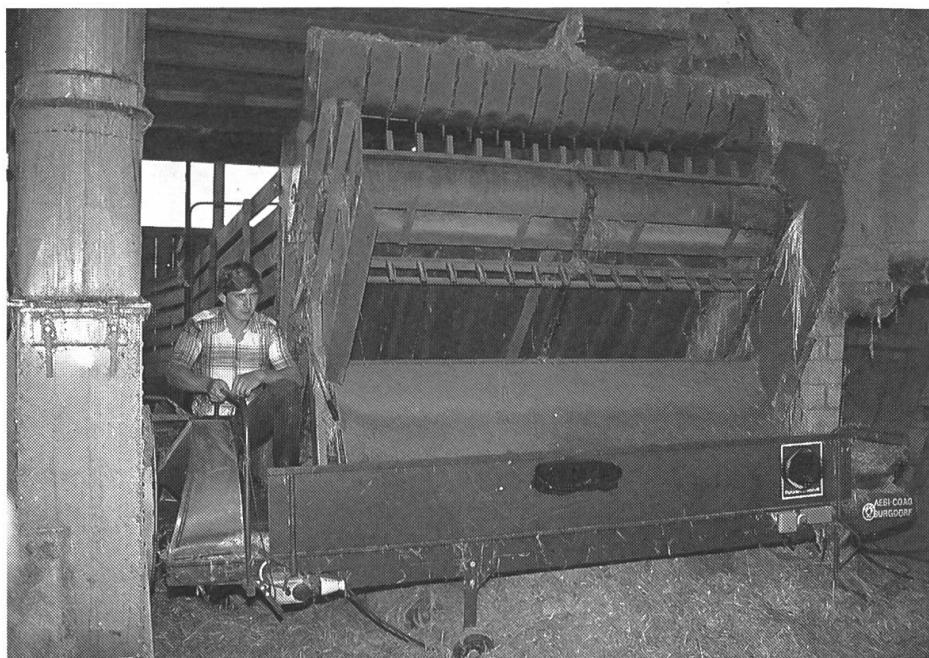


Fig. 2: Des pierres peuvent être éjectées lorsqu'une pièce de liaison adéquate fait défaut entre le souffleur et le tapis d'aménée. Ne jamais faire fonctionner le doseur-démêleur sans surveillance.

présentent de graves dangers pour les enfants!

Griffes à fourrage

Nous entendons parler de griffes tombées à côté de personnes suite à une rupture de câbles. Cette année, un jeune agriculteur a même été mortellement blessé!

ment blessé! Cela nous cause beaucoup de soucis car les travaux avec la griffe à fourrage s'avèrent dangereux. L'utilisateur doit disposer de bonnes connaissances et se comporter correctement. Il s'agit d'observer les points suivants afin d'éviter les accidents et les dégâts matériels:

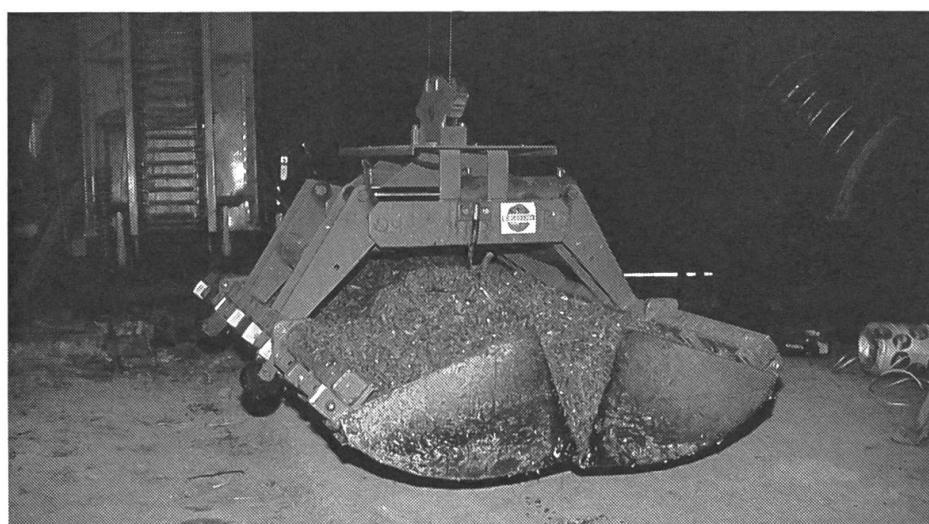


Fig. 3: Le séjour sous une charge suspendue est interdit! Il faut éloigner les personnes non autorisées de la zone d'action de la griffe à fourrage.

1. Le séjour de personnes sous une charge suspendue est strictement interdit! Les personnes non autorisées doivent être éloignées de la zone d'action de la griffe à fourrage.

2. La sécurité de fonctionnement de toute l'installation doit être garantie, même à long terme. C'est pourquoi il s'agit de faire contrôler périodiquement par un spécialiste les organes de l'installation dont dépend la sécurité (câble de levage, frein du moteur, butées de fin de course, etc.). Nous vous recommandons de conclure un contrat de service avec la maison concernée garantissant un contrôle de sécurité tous les deux ans. Les travaux d'entretien simples peuvent être réalisés par l'agriculteur lui-même au moyen du manuel d'entretien.

3. Il faut accorder une grande importance au ménagement du câble de levage. Les mesures de protection (rouleau de grandes dimensions, à rainures; contrôle de la tension; enroulement guidé; sécurité en cas de surcharge; etc.) sont du ressort du fabricant qui les livrera sur commande. Ces mesures augmentent la durée de vie du câble et la sécurité d'utilisation. L'agriculteur doit s'informer à ce sujet avant l'achat et comparer entre divers fabricants.

La feuille de recommandations SPAA n° 4 «Machines sûres-utilisation correcte» contient, hormis des informations sur d'autres machines, de plus amples renseignements à ce propos. Elle peut être obtenue gratuitement à l'adresse suivante: SPAA, Grange-Verney, 1510 Moudon en mentionnant «Article technique agricole, FR 4».